

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18353 - 71ÈME ANNÉE

## Célébration de l'anniversaire de l'abolition du statut colonial en 1946

### **19 mars jour férié et chômé : proposition de loi de Paul Vergès**



19 mars 1946 : une victoire du rassemblement des Réunionnais autour du CRADS.

« À La Réunion, en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane, le 19 mars est un jour férié et chômé » : c'est l'article unique de la proposition de loi que Paul Vergès vient de déposer au Sénat. Quelques jours après sa conférence de presse annonçant la nouvelle, le texte vient d'être rendu public. Voici donc l'exposé des motifs de la proposition de loi tendant à reconnaître la date du 19 mars 1946 et à déclarer cette date anniversaire, jour férié et chômé à La Réunion, en Guadeloupe, en Guyane et à la Martinique.

## Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

La Réunion était inhabitée à sa découverte, donc au moment de sa colonisation ; après quelques années de concession à la Compagnie des Indes Orientales, le royaume de France a annexé La Réunion. Un homme d'Etat - Colbert - a réalisé le peuplement de l'île par l'esclavage, alors que celui-ci était depuis longtemps aboli en Europe, ou était mis en cause ailleurs par les milieux religieux et autres. C'est le début de la « traite des Noirs » dans l'océan Indien. Et c'est toujours Colbert, qui, au nom du roi Louis XIV, a codifié le fonctionnement de la société réunionnaise par la rédaction puis la promulgation du Code Noir.

De 1663 à 1794, - autrement dit pendant plus d'un siècle -, l'esclavage était le régime. La Convention a proclamé l'abolition de l'esclavage. Mais celle-ci n'a jamais pu être proclamée à La Réunion, du fait du refus des propriétaires d'esclaves de laisser débarquer dans l'île la mission de la Convention chargée d'appliquer cette mesure.

En 1802 un autre homme d'Etat, Napoléon Bonaparte, annule l'abolition de l'esclavage et décrète le maintien de ce régime pendant encore un demi siècle. Il faudra attendre la Révolution de 1848 pour que l'esclavage soit définitivement aboli. Ce régime a donc été en cours à La Réunion pendant 185 ans, de 1663 à 1848.

C'est le régime colonial direct qui fut institué en 1848. Il durera pendant un siècle. En effet, dans l'année même de la victoire de la 2e guerre mondiale, les « Quatre vieilles colonies » officiellement désignées ainsi, aussi éloignées les unes des autres que le sont la Martinique, la Guyane, la Guadeloupe, La Réunion, ont réclamé, dans le même temps, le même statut en demandant l'abolition du régime colonial d'une part, et leur intégration à République d'autre part, afin de bénéficier de l'égalité, de la liberté et du système de protection sociale français.

C'est l'essentiel du contenu des revendications de Aimé Césaire, Raymond Vergès, Léon de Lépervanche, Léopold Bissol et Gaston Monnerville en 1946. Cette volonté des « Quatre vieilles » a donné la loi du 19 mars 1946.

Cette Loi n° 46-451 décide le classement comme départements français de la Guadeloupe, de la Martinique,

de La Réunion et de la Guyane française

L'Article 1 stipulait : « Les colonies de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et la Guyane française sont érigées en départements français ».

L'Article 2 mentionnait : « Les lois et décrets actuellement en vigueur dans la France métropolitaine et qui ne sont pas encore appliqués à ces colonies feront, avant le 1er janvier 1947, l'objet de décrets d'application à ces nouveaux départements ».

Dans l'Article 3, figuraient ces mots : « Dès la promulgation de la présente loi, les lois nouvelles applicables à la métropole le seront dans ces départements, sur mention expresse insérée aux textes ».

Le texte se terminait ainsi : « La présente loi, délibérée et adoptée par l'Assemblée nationale constituante, sera exécutée comme loi de l'État ».

Le document était signé FELIX GOUIN, le président du Gouvernement provisoire de la République ; le ministre de la France d'outre-mer, MARIUS MOUTET ; le ministre de l'intérieur, ANDRÉ LE TROQUER.

Ainsi, dans sa courte histoire, La Réunion a connu deux profonds bouleversements : celui de 1848, avec l'abolition de l'esclavage ; celui de 1946, portant abolition du régime colonial.

Aujourd'hui, l'abolition de l'esclavage est fêtée. Un événement quasi normal pour les Réunionnaises et les Réunionnais, mais qui est l'aboutissement d'un long combat mené par l'immense majorité des habitants et de leurs organisations sociales, depuis les années 50 jusqu'en 1981.

En effet, le 21 septembre 1981, Henri Emmanuelli, le secrétaire d'État aux DOM-TOM signait un projet de loi prévoyant officiellement la commémoration de l'abolition l'esclavage dans chacun des DOM. Mais la loi n'est pas promulguée à temps pour le 20 décembre 1981. Elle ne le sera pas plus pour le 20 décembre 1982. Il faudra attendre 1983 pour que le 20 décembre devienne officiellement un jour férié et chômé.

En 2001, la France reconnaît par la loi que l'esclavage est un crime contre l'humanité : le 10 mai est la Journée nationale de Commémoration de l'abolition de l'esclavage et de la traite négrière.

Initialement la loi du 19 mars 1946 avait vocation d'être une loi d'égalité institutionnelle et dans le même temps, une loi d'intégration à la République française. 70 ans plus tard, certes les acquis positifs sont indéniables dans le domaine de la santé, de l'électrification, des écoles et des équipements, etc. Mais il aura fallu 50 ans pour voir le texte sur l'égalité sociale s'appliquer pleinement ou presque. La loi du 19 mars 1946 a atteint les limites de son expression positive.

Car il reste de nombreux aspects négatifs. La Réunion est un département hors-norme, avançant l'INSEE. Deux chiffres suffisent à traduire la gravité de la situation : plus de 40 % de la population vit sous le seuil de pauvreté ; et environ 37 % de la population active est condamnée au chômage, dont près de 60 % des jeunes.

La loi du 19 mars 1946 a donc mis fin au statut colonial et proclamé l'intégration de La Réunion dans la République. C'est une date majeure qui marque l'histoire de La Réunion. C'est un choix voulu par des Réunionnais et une décision qui a pesé sur la vie des habitants de l'île durant des décennies.

Cette date du 19 mars 1946 représente des acquis historiques pour La Réunion, comme celle du 20 décembre 1848. Il est donc important que le 19 mars soit célébré comme le 20 décembre, et à ce titre, soit férié et chômé.

## Article 1

**À La Réunion, en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane, le 19 mars est un jour férié et chômé.**

## Édito

# Soutenons les jeunes qui prennent leur avenir en main

**H**ier matin, une demi-douzaine de lycées du Sud de La Réunion ont été le point de départ de manifestations. Elles concernaient trois communes : Saint-Louis, le Tampon et Saint-Pierre. Au Tampon, les jeunes se sont rendu à la mairie du Tampon puis à la sous-préfecture de Saint-Pierre. La principale revendication était le droit à un travail. Les jeunes ont voulu faire présentés leurs propositions et ont dû recourir à la grève pour se faire entendre.

« On n'est pas encore chômeur, mais on ne veut pas que ça nous arrive ». « On ne va pas attendre de ne pas avoir de travail pour bouger, alors on bouge maintenant ». Tels étaient les mots d'ordre.

Force est de constater que malgré la faible surface consacrée aux problèmes du chômage dans la plupart des médias, les jeunes sont parfaitement informés de la crise. Le manque d'emploi est si important que toutes les familles sont concernées à La Réunion. Le Sud est une région plus touchée qu'ailleurs. C'est la conséquence de décisions prises par les gouvernements qui se sont succédé depuis plusieurs décennies. En privilégiant la concentration des moyens et des services sur Saint-Denis, ils ont accentué le déséquilibre au détriment du Sud, la région la plus éloignée de la capitale. Cette politique est relayée depuis 2010 par la Région Réunion, qui veut concentrer l'essentiel des investissements sur un projet de route de 12 kilomètres situé

dans le nord de La Réunion.

Ces lycéens ont également compris que s'ils ne prennent pas leurs responsabilités, alors ils n'ont aucune chance d'être entendu. Ils ont donc fait le juste choix de l'action, et les pouvoirs publics ont dû leur ouvrir la porte. Souhaitons que cette prise de contact soit l'amorce d'un dialogue durable entre des jeunes légitimement inquiets pour leur avenir, et des responsables qui soient prêts à discuter avec eux de propositions possibles.

En tout état de cause, l'initiative des lycéens du Sud est à saluer. Soutenons les jeunes qui prennent leur avenir en main.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71<sup>e</sup> année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

## Conseil des ministres européens de l'Agriculture

# Accident du travail mortel à Saint-Denis : sécurité mise en cause

**L**e monde du travail à La Réunion est endeuillé. Un travailleur a perdu la vie hier matin sur un chantier. Trois ouvriers travaillaient à la réfection d'un réseau d'eau usée affecté par des malfrçons. Ils étaient au fond d'une tranchée de 4 mètres de profondeur quand ils ont été ensevelis par une

coulée de boue. Un autre travailleur est blessé.

Arrivée sur place, l'Inspection du Travail a relevé plusieurs manquements à la sécurité du chantier, a indiqué Réunion Première. Ainsi, la tranchée n'était pas étayée. Le patron de l'entreprise et le conducteur

de travaux ont été placés en garde à vue.

Une fois de trop, un travailleur a perdu la vie sur un chantier. La sécurité est indispensable, surtout quand les travaux sont périlleux. Elle ne doit pas être sacrifiée pour gagner du temps ou de l'argent.

## La préférence communale dans le programme du parti de Bello ?

**La préférence communale serait-elle une des solutions préconisées par le PLR, parti de Bello, pour faire reculer le chômage à La Réunion ? Les propos tenus hier par un de ses membres semblent aller dans ce sens.**

**S**elon Imaz Press Réunion, voici les propos qu'a tenu hier le maire du Port, membre du parti de Bello, en marge de la signature d'une convention avec des entreprises pour favoriser l'embauche de Portoï :

« Le fait est qu'actuellement, on constate qu'un peu plus de 13 000 personnes viennent travailler au Port alors qu'elles n'y habitent pas et que, en parallèle, seulement 7 000 Portoï travaillent dans les entreprises portoïses. Pour moi il y a un problème. Si on n'avait pas autant de demandeurs d'emplois au Port ça ne m'aurait pas posé de problème mais le taux de chômage atteint presque les 60 %, avec une majorité de jeunes qui ne travaillent pas, et ça m'inquiète. Il faut absolument faire en sorte de renverser la tendance. ».

**Qu'est-ce qu'une « entreprise portoïse » ?**

Un tel discours est très inquiétant, et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, il divise les Réunionnais. Si un habitant de notre île ne trouve pas de travail dans sa commune, pourquoi serait-il condamné au chômage ? Car le maire du Port ne dit rien sur une question importante : combien de citoyens de sa ville travaillent-ils en dehors du Port ?

Ensuite, si des entreprises décident de s'installer au Port, c'est parce que les maires communistes qui s'y

sont succédé entre 1971 et 2014 ont réussi à créer des conditions favorables au développement économique. L'aménagement des zones industrielles et artisanales, la construction d'un réseau routier dimensionné dès le départ pour 50.000 habitants afin d'éviter les embouteillages sont autant d'arguments qui peuvent décider un investisseur à s'implanter au Port plutôt qu'ailleurs. Un bilan de ce qui a été fait dans ce domaine depuis 2014 permettrait de voir si cette dynamique a continué. De plus, si la condition pour créer une entreprise au Port serait d'être originaire de la ville, le nombre d'emplois disponibles serait-il aussi important ?

Notons également que les propos tenus visent les recrutements opérés dans les entreprises. La Mairie du Port s'oppose-t-elle à la venue de fonctionnaires issus d'autres communes dans ses services ? Toutes les personnes embauchées dans le cabinet du maire sont-elles originaires du Port ou y ont-elles élu domicile ?

**Les Portoï viennent de toute La Réunion**

Enfin, ce discours ignore la réalité historique du Port. C'est la ville la plus récente de La Réunion. Il y a 130 ans, des Réunionnais venus de toute l'île, ainsi que des immigrants ont fait sortir une commune, un port et un chemin de fer d'une plaine de galets. Quand l'agriculture

est entrée en crise, des planteurs ruinés ont trouvé refuge au Port pour reconstruire une vie en y travaillant dans des conditions extrêmement difficiles.

Le Port est issu de cette construction unique dans une île qui a déjà une histoire singulière.

La raison de la sortie de l'élu PLR est peut être ailleurs. Pour arracher la Mairie aux communistes en 2014, combien d'emplois le parti de Bello a-t-il promis ? Combien de promesses ont-elles été tenues et surtout, combien de déçues ?

Après la polémique sur les expatriés lancée par Huguette Bello sur un plateau de télévision, la préférence communale rappelle les manifestations orchestrées par la droite à Sainte-Suzanne lors du recrutement d'un Réunionnais à la médiathèque Aimé Césaire. Ce sont des méthodes de division, alors que la priorité de tout responsable doit être de favoriser le rassemblement des Réunionnais face aux immenses défis que l'île doit affronter.

Le maire du Port fait état d'un fort taux de chômage dans sa commune, quelles sont les propositions de son parti pour l'emploi à La Réunion ? Rappelons qu'il existe un parti responsable qui fait des propositions dans ce domaine sans mettre en concurrence les Réunionnais entre eux, c'est le PCR. Une des meilleures réponses aux discours de division, c'est sans doute de débattre de ces propositions.

## 2015 : année la plus chaude

# Changement climatique et El Niño à l'origine de nombreuses catastrophes

**L'année 2015, la plus chaude jamais enregistrée, confirme que les catastrophes liées aux conditions météorologiques et climatiques dominent désormais les tendances des catastrophes induites par les aléas naturels, selon une nouvelle analyse présentée jeudi par le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR).**

Changement climatique et El Niño ont fait beaucoup de dégâts l'an dernier, rapporte l'ONU. 2015 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée.

Les cinq pays les plus touchés par les catastrophes en 2015 ont été la Chine (26), les États-Unis (22), l'Inde (19), les Philippines (15) et l'Indonésie (11), précise cette analyse.

« Nous avons été confrontés à l'année la plus chaude jamais enregistrée. L'année dernière, 98,6 millions de personnes ont été frappées par des catastrophes et le climat, souvent aidé par un puissant El Niño, a joué un rôle dans 92 % de ces événements. Les 32 grandes sécheresses enregistrées, soit plus de deux fois la moyenne annuelle sur dix ans, en ont été l'impact le plus évident. Elles ont touché 50,5 millions de personnes et un certain nombre d'entre elles ont perduré cette année, notamment en Afrique », a déclaré le chef du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, Robert Glasser.

### L'adaptation est vitale

« Le principal enseignement à tirer de cette analyse de tendances est qu'il est vital, pour des pays cherchant à réduire les risques de catastrophe pour aujourd'hui et demain, de réduire les émissions de carbone et de s'adapter au changement climatique », a-t-il ajouté.

Les températures extrêmes, principalement sous la forme de vagues de chaleur, ont été critiques en 2015. De nombreux pays d'Europe ont subi un stress thermique, avec de nombreux morts pour conséquence, notamment la France. L'Inde et le Pakistan ont souffert de vagues de chaleur parmi les plus intenses connues récemment. 32 grandes sécheresses ont été enregistrées l'année dernière, contre

une moyenne annuelle de 15 au cours de la décennie précédente. Les sécheresses ont touché 50,5 millions de personnes, soit un chiffre bien supérieur à la moyenne de 35,4 millions sur les dix ans écoulés.

Les inondations ont affecté 16,4 millions de personnes l'année dernière en Inde. Elles sont généralement la catastrophe qui touche le plus de personnes pour toute année donnée, mais elles ont occupé l'an passé la seconde place, avec 152 inondations ayant concerné 27,5 millions de personnes et coûté 3.310 vies. En comparaison, la moyenne sur dix ans était de 5.938 décès et de 85 millions de personnes affectées.

### Montée du niveau de l'océan et cyclones

La montée du niveau des mers et l'augmentation des températures à leur surface a contribué à une saison des cyclones très active en Asie et dans le Pacifique, avec 37 cy-

clones et typhons. À l'échelle mondiale, 90 tempêtes ont été répertoriées.

L'année 2015 a été la plus chaude jamais enregistrée, ce qui a contribué à de nombreuses pertes humaines à la suite de vagues de chaleur, avec un total cumulé de 7.346 décès : 3.275 en France, 2.248 en Inde et 1.229 au Pakistan. Dans l'ensemble, 7.346 décès ont été enregistrés et 1,2 million de personnes ont été touchées par des températures extrêmes en 2015. En comparaison, la moyenne sur dix ans était de 7.232 décès et de 8,7 millions de personnes affectées.

M. Glasser a estimé que les agences nationales de gestion des catastrophes en Asie faisaient du bon travail en vue de réduire les conséquences meurtrières des tempêtes, grâce à des alertes précoces et à des évacuations opportunes, en particulier aux Philippines, en Chine, au Japon et dans les petits États insulaires du Pacifique. L'Asie et le Pacifique ont fait les frais des 90 tempêtes enregistrées l'an dernier, dont 48 étaient de la puissance d'un cyclone.

## Hommage à Gabriel Garcia, ancien dirigeant de la CGTR

Gabriel Garcia, ancien dirigeant de la CGTR, nous a quittés le 8 février dernier en France, où il vivait depuis plusieurs années. Aux côtés notamment de Francis Sautron, il a participé aux luttes pour la liberté syndicale à La Réunion. À Saint-Denis, il a résisté aux charges de CRS contre la Cour Basile, alors le siège du syndicat situé près du Petit Marché, rue Maréchal Leclerc. Il était un des responsables de la bataille qui a permis l'extension à La Réunion de la Convention collective des Banques, au bénéfice de tous les salariés réunionnais de ce secteur.

Comme le rappelle un courrier des lecteurs signé Paul Junot paru hier dans le JIR, Gabriel Garcia a payé chèrement le prix de son engagement. Il est une des nombreuses victimes de la répression qui touchaient ceux qui combattaient pour la liberté. Une cérémonie d'hommage doit avoir lieu au centre funéraire de Commune Primat aujourd'hui.

# Ot é

## Pou komans galizé, donn travay kréol !

*Sanm pou mwin pou èt galizé pou vréman, kiswa galizé rant nou minm, kiswa rant nou èk la frans, sinonsa rant nou èk lorop ousinon rant nout tout, sanm pou mwin sé si la késtyon shomaz, promié boubou nout péi, sé la d'si k'ni dwa fé travay nout koko, pars si in moun i travay pa li pé pa prétann èt in moun. Ni pé pa, èk 30 pour san shomaz èt galizé. Ni wa byin koman in moun san travay, koman li lé maltrété. Déza dann lo kozman minm li lé maltrété.*

*Kan in moun i rankont in ot moun promié késtyon, kosa ou fé dan la vi ? Si ou néna in bon sityasyon travail dizon ou lé antandi konm in matador, si ou di ou travay pa i argard a ou konm in zouèr kart. Isi minm ni di souvan-dé-fwa nou néna talèr 150 000 shomèr, pétèt minm plis. Koman ni sar sobat kont sa ? Konbyin d'tan na mèt pou guéri nout boubou ousinonsa zis soulazé ? Lé vré la sityasyon lé konm sa dopi in bon koup do tan.*

*Mi sipoz lo gouvèrman lé informé zour pou zour, mi sipoz bann minis loutromèr in apré lot i wa, lo prézidan li minm lé v'ni rann a li kont par li minm é la zordi nou néna in moun la kour konm i di lé la éxopré pou okip la késtyon galizé. Si la d'si ni wa pa in lanbèkman séryé avan 2017 sanm pou mwin pou lo rèss ni pé kour touzour. Konm zordi la miniss galizé i konpran a nou, i konpran byin nout kréol, ni di "Pou komans galizé, donn kréol travay".*

**Justin**

« La kord i pète koté li lé faye » - In kozman po la rout

Dann tout shoz nana in poin fèb épi in poin for. In boksèr I rode lo poin fèb son l'advèrsèr pou li mèt boubou. Sa lé vré in pé dann tout z'afèr. Ala pou kosa souvan-dé foi, I konsèy aou, baz dsi out poin for épi ranfors out poin fèb. Pou sa i fo ou i koné aou bien pars si sé out poin fèb ké ou i mète an avan lé fouti pou ou. Kan mi di i fo demoun i koné azot bien, sa la pa in vérité d'zordi : de tou tan lé konmsa. Pars out l'advèrsèr, si li lé bien konséyé, li fini par konète aou. L'èr-la ou lé moungué, ala ké ou i tonm son bèf. Kosa zot i anpans ? Arien ditou ? Fé travaye z'ot koko ! Fé bouy z'ot matyèr gri ! Zot va oir ké, rant-rant, ni pé z'ète, dakor rantre nou.